

rationnellement possible des terrains que ces démolitions vont rendre libres.

Cette question est d'une extrême importance pour la ville de Lyon. Elle a pour objet la régénération d'un de nos principaux quartiers; elle se rattache, d'ailleurs, aux intérêts financiers en même temps qu'aux intérêts matériels de la cité. A ces titres, elle demande une étude approfondie et de sérieuses réflexions.

Parmi les divers projets qui ont été exposés, il en est un qui, plus que les autres, a excité l'attention générale. Il avait pour objet de centraliser en une seule association, sous la dénomination de *Cercle des Arts*, les principaux Cercles lyonnais. Cette idée était heureuse, aussi dès sa manifestation fut-elle favorablement accueillie. Mais ce projet, séduisant au premier aspect, paraissait difficile à réaliser, lorsqu'il était soumis à un examen approfondi. Un tel examen amenait à craindre que l'exécution ne fût entravée par des empêchements et par des obstacles de plus d'une nature. Le travail qui va suivre a été fait dans le but de développer un système capable de surmonter ces obstacles et d'éviter ces empêchements.

I.

Le premier point à examiner dans cette grave question, c'est la distribution des lieux.

Deux plans ont été successivement adoptés par le conseil municipal pour la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux. Le premier, voté en 1838, n'obtint pas l'approbation de l'autorité supérieure, parce qu'une inexactitude dans la topographie d'une partie de ce quartier avait passé inaperçue. Le second, voté en mai 1840, a été approuvé par une ordonnance royale.

Quelque respect que méritent les décisions du Conseil de la